

La renonciation de Benoît XVI et le déclin de l'Église européenne

Isacco Turina

Université de Bologne

Les huit années du pontificat de Joseph Ratzinger, qui a duré d'avril 2005 à février 2013, ont été marquées par une série de scandales qui ont nui à l'image de l'Église contemporaine. Le plus déchirant est celui de la pédophilie des prêtres : si les crimes ont été commis des années et souvent des décennies auparavant, c'est bien sous Benoît XVI que le scandale a éclaté dans les médias du monde entier. Mais, s'il a été celui dont les conséquences ont été les plus importantes, il n'a certainement pas été le seul : le discours de Regensburg de septembre 2006, reçu par une partie du monde islamique comme offensif, a entravé un dialogue entre Église catholique et Islam dont l'urgence dans le monde contemporain est évidente. Et si, pendant un voyage en Afrique en 2009, les propos de Ratzinger sur préservatifs et épidémie de SIDA lui ont valu les critiques des libéraux du monde entier, l'année suivante, quand, dans un livre-entretien, il a tenté une ouverture à propos de la contraception, c'est l'aile conservatrice de l'Église, dont il était pourtant censé être un représentant, qui l'a publiquement attaqué¹. Sa tentative de se rapprocher des partisans de Monseigneur Lefebvre a été une faillite encore plus grave, dès qu'on a découvert que l'un des évêques schismatiques qu'il souhaitait réintégrer, était en fait un antisémite négationniste². À l'intérieur de la curie romaine, la banque vaticane et les disputes autour du Secrétariat d'État ont été un scandale ininterrompu³. Finalement, en 2012, quand, lors du « Vatileaks », on a appris qu'un valet du pape avait volé des

¹ John Thavis, *The Vatican Diaries*, New York, Viking, 2013, p. 256-260.

² *Ibid.*, p. 176-180.

³ *Ibid.*, p. 301-303.

papiers confidentiels et les avait livrés à la presse¹, cela a achevé de montrer aux yeux du monde entier combien le gouvernement de Benoît XVI était fragile². Un historien italien a parlé, à ce propos, d'un « gouvernement essentiellement manqué »³.

Si tel a été le cours très accidenté de ce pontificat que l'on voudrait peut-être oublier⁴, sa conclusion inattendue risque, par contre, d'en faire un épisode marquant qui restera dans les annales. La libre démission d'un pape légitime est, en effet, un événement qui n'a eu lieu que deux fois dans l'histoire de l'Église. La première avec Célestin V, pape pendant cinq mois seulement en 1294, et la deuxième, après plus de sept siècles, avec Benoît XVI en 2013. Encore en 1970 un spécialiste de l'histoire du droit canon remarquait à travers les siècles une « bizarre contradiction entre le droit canon et l'expérience historique : l'abdication du pape est admise, mais elle ne se produit pas »⁵.

La décision de Benoît XVI a donc suscité une très vive surprise dans l'opinion publique internationale. Dans les jours et les semaines qui ont suivi, des journalistes, des juristes, des historiens, des philosophes⁶, laïcs et hommes d'Églises, ont fait paraître un véritable dé-

¹ Alberto Melloni, « Fra contrappasso e riforma: Vatileaks e la politica italiana », dans Di Virgilio Aldo et Radaelli Claudio (éds.), *Politica in Italia. I fatti e le interpretazioni*, Bologna, il Mulino, 2013, p. 259-274.

² Plusieurs de ces scandales sont le résultat d'une mauvaise gestion de la sphère des médias de la part de Benoît XVI. Sa confiance absolue dans la raison et la dialectique argumentée rationnellement l'a rendu particulièrement vulnérable dans l'arène des médias, dominée par d'autres logiques.

³ Roberto Rusconi, *Il gran rifiuto. Perché un papa si dimette*, Brescia, Morcelliana, 2013, p. 148.

⁴ Un article paru dans le *New York Times* explique de façon plutôt mélodramatique : « Plusieurs commentateurs de l'Église avaient dit que la bureaucratie vaticane était paralysée et que le bateau de l'Église était à la dérive. Ainsi, quand le pape lundi a choqué le monde entier avec l'annonce de sa démission, ses alliés aussi bien que ses détracteurs ont salué sa décision comme un moment de grâce ; ils semblaient presque soulagés de voir la fin de ce qui a été un voyage très agité » (Laurie Goodstein, « A Turbulent Tenure for a Quiet Scholar », *New York Times*, 12 février 2013, New York edition, p. A1 ; notre traduction).

⁵ Martin Bertram, « Die Abdankung Papst Cölestins V. (1294) und die Kanonisten », *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte - Kanonistische Abteilung*, n° 56, p. 1-101 (ici p. 4).

⁶ Pour cette intervention nous avons consulté principalement la littérature en langue italienne. À côté des ouvrages cités plus avant dans le texte, on voudrait signaler au moins Giorgio Agamben, *Il mistero del male. Benedetto XVI e la fine dei tempi*, Roma, Laterza, 2013 ; Valerio Gigliotti, *La tiara deposta. La rinuncia al papato nella storia del diritto e della Chiesa*, Firenze, Olschki, 2013 ; Antonio Spadaro, *Da*

luge de commentaires sur cette renonciation surprenante. Dans cet article, nous allons développer une analyse qui se voudrait à mi-chemin entre ces premières réactions et le regard éloigné que l'Histoire portera sur cet événement. Il s'agit, on s'en doute, d'une simple tentative. On doit tout au moins considérer préalablement que l'interprétation de cette décision inattendue sera très différente si le geste de Benoît XVI demeure, à l'instar de celui de Célestin V¹, un exemple unique sur le long terme ou bien si, au cours du XXI^e siècle, d'autres papes font ce même choix. Dans l'examen que nous allons tenter, il faudra donc garder à l'esprit tous les aléas historiques et nous borner à quelques observations générales que, nous l'espérons, les décennies à venir ne démentiront pas trop vite.

L'abdication du pape, un fait (presque) inouï

Les faits concernant l'abdication de Benoît XVI sont aujourd'hui assez connus. Cette démarche, envisagée peut-être dès 2009 quand le pape dépose un pallium sur le tombeau de Célestin V², revient l'année

Benedetto a Francesco. Cronaca di una successione al pontificato, Torino, Lindau, 2013.

¹ L'ermite Pietro da Morrone fut élu pape à 85 ans par un conclave qui traînait depuis deux ans, incapable, en raison de conflits internes, de choisir un pape parmi les cardinaux. Surveillé de près dès avant sa consécration par les pouvoirs de l'époque, en lutte entre eux, il ne parvint jamais à affirmer son autorité et il démissionna après cinq mois seulement de pontificat, désirant retourner à sa vie précédente (ce que, d'ailleurs, on l'empêcha de faire). Sur la vie de Célestin V on se reportera à Peter Herde, *Cölestin V, 1294. Peter vom Morrone, der Engelpapst*, Stuttgart, Hiersemann, 1981. Sur les controverses autour du personnage on renvoie à Valerio Gigliotti, « *Fit monachus, qui papa fuit* : la rinuncia di Celestino V tra diritto e letteratura », *Rivista di storia e letteratura religiosa*, n° 44, 2, 2008, p. 257-323 et Alain Boureau, « Une absence fondatrice. L'abdication dans l'Église latine, de François d'Assise à Célestin V et à Louis d'Anjou : 1220-1296 », dans Boureau Alain et Péneau Corinne (éds.), *Le deuil du pouvoir. Essais sur l'abdication*, Paris, Les belles lettres, coll. « Histoire », 2013, p. 21-59. La figure de Célestin V n'a pas cessé de susciter la fascination et l'intérêt des écrivains italiens, à partir de Dante et Pétrarque jusque'en plein XX^e siècle. Parmi les contemporains qui ont vu en lui l'utopie d'un renouvellement spirituel de l'Église on peut citer Ignazio Silone, *L'avventura d'un povero cristiano*, Milano, Mondadori, 1968, et Adriana Zarrì, *Vita e morte senza miracoli di Celestino VI*, Reggio Emilia, Diabasis, 2008.

² Après l'abdication de Ratzinger, plusieurs auteurs ont vu dans ce geste la preuve d'une longue préméditation. Même si cela demeure possible, à notre avis la cérémonie qui a eu lieu sur le tombeau de Célestin V à Collemaggio le 29 avril 2009 ne signifiait pas la spoliation de Benoît XVI, mais plutôt, symboliquement, une réinves-

suivante dans le livre-entretien *Lumière du monde*¹. En répondant à une question directe du journaliste, Ratzinger affirme qu'un pape a le droit et peut-être même le devoir de démissionner s'il aperçoit clairement qu'il n'est plus capable, du point de vue physique, psychique et intellectuel, de remplir ses fonctions. L'urgence de la gestion de la crise de la pédophilie, de toute façon, écartait à l'époque une décision pareille. Mais elle a été, paraît-il, reprise et a finalement mûri au cours de l'année 2012, notamment après le voyage de mars en Amérique latine. Pourtant, ce n'est qu'au moment où personne ne s'y attendait qu'elle a enfin été arrêtée. Ratzinger a réussi à garder sa décision secrète jusqu'au 11 février 2013 quand, devant le consistoire des cardinaux, il a lu une déclaration en latin écrite par lui-même² où il annonçait sa décision de renoncer à ses fonctions et à son pouvoir à partir du 28 février. Dans cette déclaration, il a mis en avant comme raison principale de son abandon l'affaiblissement du corps et de l'esprit, mais il a également souligné la liberté de son choix et le poids des composantes intérieures – la conscience, la spiritualité et la prière – dans le parcours qui l'a conduit à cette décision et dans son activité tout court, comme pape mais aussi comme croyant :

Après avoir examiné ma conscience devant Dieu, à diverses reprises, je suis parvenu à la certitude que mes forces, en raison de l'avancement de mon âge, ne sont plus aptes à exercer adéquatement le ministère pétrinien. Je suis bien conscient que ce ministère, de par son essence spirituelle, doit être accompli non seulement par les œuvres et par la parole, mais aussi, et pas moins, par la souffrance et par la prière. Cependant, dans le monde d'aujourd'hui, sujet à

titure de Célestin comme pape. On sait que, au cours des siècles, on lui avait ôté cette prérogative : justement il a été canonisé en 1313 avec son nom d'ermite, Pietro da Morrone, et non pas avec son nom de pape, qu'il n'a réobtenu qu'en 1668 (voir à ce propos Roberto Rusconi, « Celestina. Dal santo eremita al santo papa », *Sanc-torium*, n° 7, 2010, p. 109-129). Paul VI aussi avait tenu un discours de « réhabilitation » de Célestin V le 1^{er} septembre 1966 à Fumone, où l'ermite était mort en 1296.

¹ Benoît XVI, *Licht der Welt. Der Papst, die Kirche und die Zeichen der Zeit. Ein Gespräch mit Peter Seewald*, Freiburg i. Br., Herder, 2010, trad. Nicole Casanova et Olivier Mannoni, *Lumière du monde. Le pape, l'Église et les signes des temps. Un entretien avec Peter Seewald*, Paris, Édition de Noyelles, 2010.

² Benoît XVI, *Letzte Gespräche mit Peter Seewald*, München, Droemer, 2016, trad. Odile Demange, *Dernières conversations avec Peter Seewald*, Paris, Fayard, 2016, p. 38. La preuve que la déclaration a été rédigée par le pape lui-même, c'est qu'il y avait dans le texte latin quelques petites coquilles, signalées par Luciano Canfora, « Due millenni di latinità in poche righe », dans Accattoli Luigi *et alii*, *La scelta di Benedetto. Indagine sulla grande rinuncia*, Milano, Corriere della sera, 2013, p. 101-104.

de rapides changements et agité par des questions de grande importance pour la vie de la foi, pour gouverner la barque de saint Pierre et annoncer l'Évangile, la vigueur du corps et de l'esprit est aussi nécessaire, vigueur qui, ces derniers mois, s'est amoindrie en moi d'une telle manière que je dois reconnaître mon incapacité à bien administrer le ministère qui m'a été confié. C'est pourquoi, bien conscient de la gravité de cet acte, en pleine liberté, je déclare renoncer au ministère d'Évêque de Rome [...] puissé-je servir de tout cœur, aussi dans l'avenir, la Sainte Église de Dieu par une vie consacrée à la prière.

À la date et à l'heure prévues, il a quitté le Vatican en hélicoptère et s'est installé dans la résidence de campagne de Castelgondolfo. Ce n'est qu'après l'élection du nouveau pape et la fin des travaux de rénovation dans le monastère de *Mater Ecclesiae* qu'il est retourné dans l'enceinte du Vatican pour y demeurer dans la retraite avec le titre de pape émérite. Il n'a pas pour autant renoncé à toute forme de communication avec l'extérieur. En 2016 il a notamment approuvé la publication d'un livre-entretien, *Dernières conversations*¹, dans lequel il revient sur le parcours et les raisons qui l'ont conduit à sa décision. En gros, pourtant, il ne fait que confirmer le contenu de sa déclaration :

Après mille années sans qu'aucun pape ne se soit retiré, et alors que le cas était déjà exceptionnel au cours du premier millénaire, c'est une décision que l'on ne prend pas aisément et que l'on est bien obligé de tourner et retourner dans sa tête [...]. D'un autre côté, le pape est tenu d'accomplir un certain nombre d'actes concrets, il doit garder un œil sur tout ce qui se passe, définir les priorités, etc. [...] Même si l'on prétend pouvoir supprimer un certain nombre de tâches, il en reste tant, et elles sont tellement importantes que si l'on veut remplir sa mission correctement, les choses sont claires : à partir du moment où l'on n'a plus la capacité de le faire, il s'impose – à mes yeux en tout cas, on peut voir les choses autrement – de libérer ce siège².

La « mise en scène » de son abdication présente des traits qui renvoient à une tradition d'exemples et de réflexions en droit canon concernant les modalités de la démission d'un pape : notamment, l'annonce publique devant les cardinaux, les motivations données – à savoir la vieillesse, la faiblesse et le bien de l'Église – et l'insistance sur la liberté du choix. Cela sert à établir la validité et le bien-fondé de l'acte. D'autres éléments, en particulier le fait que la renonciation n'ait

¹ Benoît XVI, *Dernières conversations*, *op. cit.*

² Benoît XVI, *Dernières conversations*, *op. cit.*, p. 35 et p. 41.

pas eu d'effet immédiat et le choix du titre inédit de « pape émérite », sont des innovations qu'on peut attribuer à Ratzinger lui-même.

Pour situer sa démarche sur un plan plus général, on peut d'abord constater que l'idée de démissionner s'est présentée à plusieurs reprises dans l'histoire de la papauté, au Moyen Âge comme à l'époque contemporaine. Dans les cas concrets on l'a généralement écartée en objectant qu'une telle nouveauté pourrait affecter dans le futur l'institution papale : les cardinaux ont argumenté ainsi au XII^e siècle avec Honorius II¹ aussi bien que l'entourage de Paul VI dans les années 1970², quand des rumeurs concernant sa possible démission s'étaient largement répandues. Selon certaines sources³, cette considération aurait aussi convaincu Wojtyła de ne pas renoncer à son mandat pendant sa longue maladie et, même de transformer son agonie en un spectacle dramatique de dévouement à l'Église.

D'un point de vue théorique, l'abdication volontaire d'un pape légitime, réalisée ou seulement envisagée, peut être vue comme la séparation entre un homme et sa charge, effectuée dans des circonstances particulières pour le bien de la papauté et de l'Église tout entière. Les canonistes s'accordent sur le fait que le bien commun de l'Église est la seule cause licite pour la renonciation d'un pape⁴. Ratzinger lui-même l'a souligné deux fois lors de sa dernière audience générale, la veille de son départ :

Ces derniers mois, j'ai senti que mes forces étaient diminuées, et j'ai demandé à Dieu avec insistance, dans la prière, de m'éclairer de sa lumière pour me faire prendre la décision la plus juste non pour mon bien mais pour le bien de l'Église. J'ai fait ce pas en pleine conscience de sa gravité et aussi de sa nouveauté, mais avec une profonde sérénité d'âme. Aimer l'Église signifie aussi avoir le courage de faire des choix difficiles, douloureux, en ayant toujours à coeur le bien de l'Église et non soi-même.

Parmi les exemples possibles de renonciation pour le bien de l'Église, il pourrait donc y avoir le projet d'un pape qui craint d'être

¹ Martin Bertram, *op. cit.*, p. 46.

² Yves Chiron, *Paul VI, le pape écartelé*, Paris, Perrin, 1993 ; Jean Guittou, *Paul VI secret*, Paris, Desclée de Brouwer, 1979 ; Antoine Wenger, *Le cardinal Jean Villot (1905-1979). Secrétaire d'État de trois papes*, Paris, Desclée de Brouwer, 1989.

³ Slawomir Oder et Saverio Gaeta, *Perché è santo*, Milano, Rizzoli, 2010, p. 128-132 ; Roberto Rusconi, *Il gran rifiuto, op. cit.*, p. 117.

⁴ Geraldina Boni, *Sopra una rinuncia. La decisione di papa Benedetto XVI e il diritto*, Bologna, Bononia University Press, 2015, ch. 2.

fait prisonnier par ses ennemis¹ ; d'un pape malade qui ne pourrait plus exercer ses fonctions² ; ou encore, dans les deux cas qui concrètement ont eu lieu dans l'histoire, de vieillards qui ne se sentent pas ou plus capables d'affronter avec la décision et l'autorité nécessaires les lourdes charges liées à leur position et les pressions qui proviennent de plusieurs parts. Les risques inhérents au maintien d'un pape alors qu'il ne peut plus assurer le bon gouvernement de l'Église, sont pourtant à soupeser en tenant compte, notamment, du danger opposé : la décision de démissionner pourrait affaiblir l'autorité de ses successeurs³.

Le pape abdicataire : un statut ambigu

Jacques Le Brun a publié une étude remarquable sur *Le pouvoir d'abdiquer*⁴. Il sort l'abdication du silence que lui a réservé la pensée politique occidentale et dresse des portraits de monarques occidentaux, anciens et modernes, réels et de fiction, qui ont abdicqué ou qui s'y sont refusés alors qu'on les poussait à prendre cette décision. Il examine à la loupe les exemples de l'empereur romain Dioclétien au III^e siècle comme celui de Charles V au XVI^e et, parmi ceux qui ont refusé de quitter la royauté, les cas de Jacques II Stuart, souverain anglais exilé en 1688, et celui de Philippe V, roi d'Espagne au début du XVIII^e ; parmi les personnages littéraires, il examine en particulier deux grandes figures shakespeariennes, celles de Richard II et de Lear. À plusieurs reprises, Le Brun revient sur la notion de sacrifice du « prince dévoué »⁵. Provenant de l'antiquité d'abord biblique et en-

¹ En fait, les deux cas modernes parfois cités dans la littérature, ceux de Pie VII face à Napoléon et de Pie XII face aux Allemands (Roberto Rusconi, *Il gran rifiuto*, op. cit., p. 109), sont assez douteux. Le dernier semble se modeler sur l'exemple du premier, qui pourtant aurait été, à en juger par la chronique qu'en fait le diplomate français Artaud de Montor (*Histoire du Pape Pie VII*, Louvain, Vanlinthout et Vandenzande, 1836, vol. 2, p. 36-37), une boutade visant à décourager d'éventuels plans d'enlèvements, et non pas un projet réel.

² Comme cela aurait été envisagé à un moment donné, paraît-il, par Paul VI et par Jean-Paul II.

³ Voir les cas de Honorius II, Paul VI et Jean-Paul II cités plus haut.

⁴ Jacques Le Brun, *Le pouvoir d'abdiquer. Essai sur la déchéance volontaire*, Paris, Gallimard, coll. « L'esprit de la cité », 2009 et « La tragédie du *Roi Lear* et *Habemus Papam*. Deux abdications », dans Boureau Alain et Péneau Corinne (éds.), *Le deuil du pouvoir*, op. cit., p. 147-164.

⁵ Jacques Le Brun, *Le pouvoir d'abdiquer*, op. cit., ch. 2.

suite romaine, où elle exaltait les vertus héroïques de quelques chefs qui avaient donné leurs vies pour le salut du peuple, cette notion se rapproche, à l'ère chrétienne, du sacrifice du Christ sur la croix. Tout en se sécularisant à l'âge moderne, elle garde toutefois, chez certains auteurs, une valeur religieuse. Ainsi chez Fénelon l'abdication se présente comme le « sacrifice suprême d'un souverain à son peuple, à sa famille et à ses ancêtres »¹.

Si, à première vue, de la décision de Benoît XVI ne se dégage pas une perspective sacrificielle, il nous semble pourtant qu'une telle interprétation ne serait pas tout à fait illégitime. Au moment de son annonce, le parallèle avec la souffrance de Jésus Christ sur la croix est bientôt apparu : l'ancien secrétaire de Jean-Paul II a déclaré avec un certain mépris que : « on ne descend pas de la croix »²; à cela a répondu Benoît XVI lui-même dans sa dernière audience publique : « Je n'abandonne pas la croix, mais je reste d'une façon nouvelle près du Seigneur crucifié »³. L'idée du service papal comme sacrifice est donc bien vivante, au moins dans les milieux ecclésiastiques. Trois jours avant d'annoncer sa démission, Benoît XVI, dans une homélie, avait fait un lien essentiel entre le ministère de saint Pierre et son martyr : « le primat [du pape] a un contenu d'universalité, mais aussi un contenu de martyrologe ».

En l'occurrence c'est la décision de renoncer qui pourrait être lue comme un sacrifice⁴, selon une ligne de pensée développée par la littérature chrétienne spirituelle et mystique qui rapproche l'abdication du souverain de l'abnégation de Jésus⁵. À côté de la posture de Jean-Paul II, consistant à rester en charge jusqu'au bout de l'agonie corporelle, la décision de Ratzinger donne donc une interprétation différente, presque opposée, du devoir du pape qui doit se sacrifier pour le bien futur de l'Église. Éthique de la conviction chez Wojtyła, éthique de la responsabilité chez son successeur, pourrait-on dire reprenant les termes de Max Weber⁶. Dans un entretien postérieur à sa décision,

¹ *Ibid.*, p. 69.

² Roberto Rusconi, *Il gran rifiuto*, *op. cit.*, p. 10

³ Voir aussi Benoît XVI, *Dernières conversations*, *op. cit.*, p. 41-2 et p. 58.

⁴ Ce n'est pas par hasard que dans les cas de Pie XII et de Jean-Paul II la littérature hagiographique s'est emparée des rumeurs concernant leurs propos de démission (voir exemples dans Geraldina Boni, *Sopra una rinuncia*, *op. cit.*, p. 121-131).

⁵ Jacques Le Brun, *Le pouvoir d'abdiquer*, *op. cit.*, ch. 3.

⁶ Max Weber, *Le savant et le politique*, Paris, Union générale d'édition, coll. « 10-18 », 1992.

Ratzinger a explicitement refusé de faire sienne la posture de Jean-Paul II : « Mon prédécesseur avait sa propre mission. Je suis convaincu que [...] il y avait une phase de souffrance en quelque sorte propre à ce pontificat. [...] Je reste cependant convaincu que ce n'est pas une chose que l'on doit reproduire à discrétion »¹.

D'un point de vue anthropologique, on peut voir dans la personne du souverain qui a abdiqué un élément de danger. Un monarque vivant qui pourtant n'est plus roi, brouille les catégories sociales et juridiques auxquelles on est accoutumé, car il permet l'existence simultanée de deux personnes qui peuvent prétendre à un titre censé n'appartenir qu'à un seul. C'est pour cela que le démissionnaire choisit normalement une vie de retraite, les alternatives étant l'exil volontaire, comme chez Christine de Suède au XVII^e siècle², ou l'emprisonnement par le successeur, comme cela est arrivé à Célestin V. Sans doute conscient de cet aspect, Benoît XVI a très tôt déclaré qu'il se retirerait au couvent, et qui plus est, dans l'enceinte du Vatican, protégé des visites indiscretées³. Sur ce point il faudrait peut-être corriger l'opinion de Le Brun, selon laquelle le roi abdicataire « retourne à une condition privée »⁴. Cela est vrai au sens où il n'exerce plus une fonction et des pouvoirs publics. Mais, en même temps, il est difficile de voir en lui un simple particulier, un homme tout à fait comme les autres. Ratzinger a refusé cette hypothèse lorsqu'il a déclaré : « Je ne retourne pas à la vie privée, à une vie de voyages, de rencontres, de réceptions, de conférences, etc. ». Il entendait par là que son engagement à servir totalement le Christ, pris solennellement lors de son élection, ne cessait pas avec sa renonciation. Mais cette difficulté, voire impossibilité, à gagner ou à regagner le statut d'homme privé, se manifeste aussi dans des cas de souverains séculiers, dont une présence trop proche et trop visible risquerait de gêner le successeur aussi bien que le public⁵.

¹ Benoît XVI, *Dernières conversations*, *op. cit.*, p. 42.

² Corinne Péneau, « Christine ou l'extravagance politique. L'abdication de 1654 comme triomphe du système héréditaire en Suède », dans Boureau Alain et Péneau Corinne (éds.), *Le deuil du pouvoir*, *op. cit.*, p. 79-109.

³ Cela n'a pas empêché nombre de commentateurs de formuler les hypothèses les plus élaborées sur la coexistence de deux papes et sur le statut juridique et théologique des ouvrages et des prises de position de Ratzinger après sa déchéance (Geraldina Boni, *Sopra una rinuncia*, *op. cit.*, ch. 4 et 5 ; Roberto Rusconi, *Il gran rifiuto*, *op. cit.*, p. 142-147).

⁴ Jacques Le Brun, *Le pouvoir d'abdiquer*, *op. cit.*, p. 29.

⁵ Il serait intéressant à ce propos de tenter une comparaison avec ceux qui ont renoncé dans le cas de charges à terme, qu'il s'agisse d'élections ou de nominations.

Le statut unique du souverain abdicataire s'exprime, dans le cas de Ratzinger, dans le titre de « pape émérite » qui a été choisi sur le modèle de l'évêque émérite et qu'il est le premier, et pour l'instant le seul, à porter dans l'histoire de l'Église¹.

Le cas de figure de l'abdication papale nous offre en outre l'occasion de revenir sur un concept célèbre des sciences sociales, à savoir la classification de Hirschman des comportements qu'un individu peut assumer face au déclin d'une institution et qui peuvent prendre la forme de la défection, de la loyauté ou de la prise de parole². On pourrait objecter qu'avec Benoît XVI ce n'est pas l'institution qui a décliné, mais bien la personne du pape. Pourtant, il est certain que le pape a rencontré de fortes résistances dans son œuvre de gouvernement, notamment à l'intérieur de la curie romaine et de la hiérarchie catholique. En tout cas, sur le plan de l'analyse théorique des comportements, il reste que sa renonciation brouille la séparation nette des catégories postulée par Hirschman. En fait, l'abdication relève en même temps de la défection, puisque le pape abandonne son poste ; de la loyauté, puisqu'il reste à l'intérieur de l'Église tout en changeant de fonction ; mais aussi de la prise de parole, au moins implicite, s'il est vrai que plusieurs commentateurs ont vu dans la décision de Ratzinger une dénonciation des mœurs dégradées de la curie vaticane³. Dans son premier discours officiel après l'annonce de sa démission, qui a été aussi sa dernière homélie, le pape a fait allusion au « visage de l'Église » qui « est, parfois, défiguré. Je pense en particulier – a-t-il précisé – aux coups portés contre l'unité de l'Église, aux divisions dans le corps ecclésial ». L'événement exceptionnel d'une abdication papale ouvre donc la possibilité de repenser les comportements de défection, loyauté et prise de parole comme n'étant pas mutuellement incompatibles, pouvant au contraire se trouver mêlés dans une seule et même décision.

¹ Geraldina Boni, *Sopra una rinuncia*, *op. cit.*, p. 103-121.

² Albert O. Hirschman, *Exit, Voice and Loyalty. Responses to Decline in Firms, Organizations and States*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 1970, trad. Claude Besseyrias, *Défection et prise de parole*, Paris, Fayard, coll. « L'espace du politique », 1995.

³ Voir quelques-uns des articles rassemblés dans Luigi Accattoli *et alii*, *La scelta di Benedetto*, *op. cit.*

L'autorité papale depuis Vatican II : fragilisation et charisme personnel

Nous voudrions maintenant suggérer quelques hypothèses au sujet de la figure du pape après le Concile de Vatican II qui font que, à notre avis, la renonciation d'un pontife est devenue à présent plus envisageable que par le passé. En fait, à partir du dernier concile on assiste à une humanisation croissante de la personne du pape et de sa fonction. Plusieurs éléments de pompe et de cérémonie ont été pros crits du cérémoniel traditionnel. La distance entre le pape et les populations s'est réduite, et les bains de foule, aussi bien que les photos du pape avec des gens ordinaires, sont devenus la norme. Le fait même que le pape se déplace aux quatre coins du monde, au lieu d'attendre les pèlerins à Rome, fait de lui un personnage plus proche du monde d'ici-bas. Il a toujours une autorité, dont pourtant la légitimité ne se fonde plus sur des effets de distance, mais bien davantage sur une rhétorique de la proximité entre sa personne et les autres humains. Cela va de pair avec une possibilité accrue de contestation de sa personne et de ses choix même parmi les catholiques, ce qui, avant le Concile Vatican II, aurait constitué une véritable hérésie.

À présent, le pape sait que ses déclarations et sa politique ne seront pas incontestables du simple fait qu'elles émanent d'une source d'autorité intemporelle, pas même chez les « bons » croyants. Les différends du peuple catholique, qui à l'époque de la plus forte polarisation entre Église et sociétés modernes, étaient cachés au nom de la nécessité de garder les rangs serrés face aux adversaires, ne le sont plus à présent. La ligne de fracture entre progressistes et conservateurs, par exemple, est exposée en plein jour et constamment dénoncée. Le peuple catholique peut s'opposer au clergé tout comme il peut se rencontrer des désaccords sur différents sujets au sein même de la hiérarchie de l'Église. Ce qui ne manque pas d'être régulièrement souligné par les médias. Ainsi en est-il, par exemple, des fréquentes infractions à la conduite sexuelle officielle pour les couples catholiques et dans le clergé également.

Tout cela entraîne, pourrait-on dire de façon générale, une fragilisation de l'autorité du pape. En termes wébériens, c'est la composition de cette autorité qui change : le pouvoir traditionnel, auquel on obéit par le simple fait qu'il est ancien, diminue au profit du pouvoir charismatique, lié à la personne individuelle de celui qui l'exerce. Le pape est de plus en plus appelé à donner la preuve qu'il possède un

charisme personnel et non pas seulement un pouvoir de fonction. Faute de quoi, c'est l'Église tout entière qui risque de se diviser, victime des discordes internes. Or, comme Weber l'a montré¹, les successions charismatiques sont les plus délicates, puisqu'on ne peut pas affirmer que le successeur d'un chef charismatique aura les mêmes qualités que son prédécesseur. Par définition personnelles, celles-ci ne peuvent pas se transmettre par décret. Si cette analyse est correcte, ce n'est pas peut-être un hasard si Paul VI et Benoît XVI, venant après des papes aux fortes personnalités – à savoir, Jean XXIII et Jean-Paul II – ont eu tous les deux des difficultés à asseoir leur autorité et ont tous les deux envisagé sérieusement de démissionner, quitte à le faire effectivement dans le deuxième cas.

S'ajoute à cela que le charisme n'est pas pris en compte seulement lors de la prise de décision, comme pour le pouvoir de type traditionnel ou légal. Le pouvoir personnel, pour garder son efficacité, doit aussi se montrer en public et exposer inlassablement les marques de son prestige unique et individuel. C'est là le principal et le plus lourd héritage que Jean-Paul II a légué à ses successeurs. Après Wojtyła, un pape ne peut plus se dérober aux grands événements publics ni aux voyages fréquents, qui sont devenus des moments forts sur le plan médiatique aussi bien que sur celui de la diplomatie vaticane. Le témoignage de Ratzinger, qui aurait choisi de démissionner début 2013 pour éviter la participation à la Journée mondiale de la jeunesse à Rio, et en même temps pour laisser à son successeur le temps de s'y préparer², est assez frappant dans le sens qu'il montre l'importance que ces événements de portée mondiale ont désormais pour l'agenda du pape. Il ne s'agit pas de spectacles facultatifs, mais bien d'obligations incontournables qui n'ont pas qu'une signification extérieure mais, au contraire, touchent au cœur même du pouvoir pontifical tel qu'il est conçu de nos jours.

Or, si le pouvoir du pape exige maintenant une lourde mise en scène, il est évident que ses capacités physiques et mentales doivent être à l'avenant comme jamais auparavant. Il est donc peu probable qu'un pape puisse tenir sa charge jusqu'à 93 ans, comme cela a été le

¹ Max Weber, *Wirtschaft und Gesellschaft*, Tübingen, J.C.B. Mohr, 1956, trad. sous la direction de Jacques Chavy et Éric de Dampierre, *Économie et société*, Paris, Plon, 1971.

² Benoît XVI, *Dernières conversations*, *op. cit.*, p. 37 ; Elio Guerriero, « Ratzinger, la confessione : “Troppo stanco, così ho lasciato il ministero petrino” », *la Repubblica*, 24 agosto 2016.

cas pour Léon XIII au début du XX^e siècle. À moins qu'il ne décide, comme l'a fait Wojtyła, d'exposer au monde sa dégradation physique pour en faire un témoignage de dévouement et d'héroïsme. Mais, par définition, tout le monde ne peut pas être héros... La décision raisonnable de Ratzinger a donc des chances de se répéter, à moins qu'un pape ne prenne la responsabilité de se refuser aux voyages transcontinentaux et aux apparitions publiques fréquentes, ce qui pourrait évidemment aussi arriver.

La primauté perdue de l'Église européenne

Quoi qu'il en soit – l'avenir demeure ouvert – il est remarquable qu'une succession de papes européens ininterrompue depuis douze siècles¹ se soit terminée par une abdication qui demeure, pour l'instant, un fait inouï. Avec l'élection d'un pape d'Amérique latine, un nouveau visage de l'Église se fait jour. Les pays du sud, qui jusqu'ici restaient à la périphérie du pouvoir, ont gagné d'un coup le centre même de la catholicité. En effet, l'avenir de l'Église, sur le plan démographique tout au moins, se déplace de plus en plus vers l'Amérique latine, l'Afrique, les Philippines². La composition du collège des cardinaux reflète ces changements. Les cardinaux d'Amérique latine, Asie et Afrique, qui comptent pour 39 % des non-électeurs, sont déjà 44 % parmi les électeurs. Au contraire la proportion des cardinaux européens, qui est de 53 % chez les non-électeurs, descend à 42 % chez les électeurs³. On peut donc imaginer que les futurs papes seront souvent choisis hors d'Europe.

Mais il n'y a pas que sur le plan de l'état civil que Benoît XVI aura été le dernier pape européen dans une séquence plus que millénaire. Sa mission théologique et spirituelle était plus encore strictement liée à la tradition européenne et notamment au rationalisme : « La foi, la raison, voilà où résidait ma mission à mes yeux », a-t-il affirmé très

¹ Selon la liste publiée sur le site du Vatican, le dernier pape non européen aurait été Grégoire III, d'origine syrienne, pape de 731 à 741.

² Philip Jenkins, *The Next Christendom. The Coming of Global Christianity*, Oxford, Oxford University Press, 2007.

³ Selon les données fournies sur le site du Vatican à la page <http://press.vatican.va/content/salastampa/it/documentation/cardinalistatistiche.html> (dernière mise à jour le 28 juin 2018). Les cardinaux font partie du collège des électeurs jusqu'à l'âge de 80 ans.

clairement¹. Il fallait un théologien éduqué à la pensée grecque et, à travers saint Augustin, à la latinité, pour concevoir une doctrine religieuse si nettement fondée sur l’alliance entre foi et raison. Passant par la scolastique médiévale et le néothomisme, cette doctrine est l’héritage fondamental de la théologie européenne, inconcevable hors de la tradition et de l’histoire spécifiques de ce continent. Le dialogue passionné que Benoît XVI a noué avec des philosophes et des intellectuels européens – notamment Jürgen Habermas – trouve son sens à l’intérieur de la tradition rationaliste occidentale. La rechristianisation de l’Europe aura été, jusqu’à la fin, sa principale mission et sa plus grande défaite. En effet, les analyses des sociologues, qui nous montrent l’Europe occidentale comme la région la plus sécularisée du monde², soulignent l’échec des tentatives acharnées de Jean-Paul II et ensuite de Benoît XVI pour faire insérer dans une constitution européenne en discussion la mention des racines chrétiennes de l’Europe.

Le pontificat de François a bousculé cet agenda, mettant en avant une perspective globale dans laquelle l’Europe est une partie du monde et non plus son centre. Ainsi, c’est avec une bienveillance non exempte d’une nuance critique, et même peut-être teintée d’ironie, que le nouveau pape s’est adressé au Parlement européen à Strasbourg en novembre 2014 en lui rappelant que le monde est « toujours plus interconnecté et globalisé, et donc de moins en moins “eurocentrique” [...]. D’un peu partout – a ajouté François – on a une impression générale de fatigue, de vieillissement, d’une Europe grand-mère et non plus féconde et vivante ».

Face à ce basculement dans les équilibres de l’Église globale, le dernier pape de l’ère européenne aura été un homme dont la mission s’identifiait complètement avec la tradition intellectuelle du continent. Le fait que son pontificat se soit achevé par une abdication semble dénoncer implicitement la faiblesse des structures ecclésiales européennes. C’est aussi l’échec d’un programme voué à la rechristianisation de l’Europe. Une nouvelle Église universelle dont les hauts-lieux se trouvent désormais hors du vieux monde se dessine et, ce qui peut apparaître pour les tenants de la tradition comme un drame de

¹ Benoît XVI, *Dernières conversations, op. cit.*, p. 24 ; voir aussi Isacco Turina, « Foi, raison et nature selon le magistère romain (1846-1978) », *Archives de sciences sociales des religions*, n° 154, 2011, p. 223-242.

² Peter Berger, Grace Davie et Effie Fokas, *Religious America, Secular Europe? A Theme and Variations*, Aldershot, Ashgate, 2008.

l'histoire, fait de Joseph Ratzinger, malgré lui et bien au-delà de ses intentions, un véritable héros du retrait.

Bibliographie

Accattoli, Luigi *et alii*, *La scelta di Benedetto. Indagine sulla grande rinuncia*, Milano, Corriere della sera, 2013.

Agamben, Giorgio, *Il mistero del male. Benedetto XVI e la fine dei tempi*, Roma, Laterza, 2013.

Artaud [de Montor], *Histoire du Pape Pie VII*, Louvain, Vanlinthout et Vandenzande, 1836, 2 vol.

Benoît XVI, *Licht der Welt. Der Papst, die Kirche und die Zeichen der Zeit. Ein Gespräch mit Peter Seewald*, Freiburg i. Br., Herder, 2010, trad. Nicole Casanova et Olivier Mannoni, *Lumière du monde. Le pape, l'Église et les signes des temps. Un entretien avec Peter Seewald*, Paris, Édition de Noyelles, 2010.

Benoît XVI, *Letzte Gespräche mit Peter Seewald*, München, Droemer, 2016, trad. Odile Demange, *Dernières conversations avec Peter Seewald*, Paris, Fayard, 2016.

Berger, Peter, Davie, Grace et Fokas, Effie, *Religious America, Secular Europe? A Theme and Variations*, Aldershot, Ashgate, 2008.

Bertram, Martin, « Die Abdankung Papst Cölestins V. (1294) und die Kanonisten », *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte – Kanonistische Abteilung*, n° 56, p. 1-101.

Boni, Geraldina, *Sopra una rinuncia. La decisione di papa Benedetto XVI e il diritto*, Bologna, Bononia University Press, 2015.

Boureau, Alain, « Une absence fondatrice. L'abdication dans l'Église latine, de François d'Assise à Célestin V et à Louis d'Anjou : 1220-1296 », dans Boureau Alain et Péneau Corinne (éds.), *Le deuil du pouvoir. Essais sur l'abdication*, Paris, Les belles lettres, coll. « Histoire », 2013.

Canfora, Luciano, « Due millenni di latinità in poche righe », dans Accattoli Luigi *et alii*, *La scelta di Benedetto. Indagine sulla grande rinuncia*, Milano, Corriere della sera, 2013, p. 101-104.

Chiron, Yves, *Paul VI, le pape écartelé*, Paris, Perrin, 1993.

Gigliotti, Valerio, « *Fit monachus, qui papa fuit* : la rinuncia di Celestino V tra diritto e letteratura », *Rivista di storia e letteratura religiosa*, n° 44, 2, 2008.

Gigliotti Valerio, *La tiara deposta. La rinuncia al papato nella storia del diritto e della Chiesa*, Firenze, Olschki, 2013.

Goodstein, Laurie, « A Turbulent Tenure for a Quiet Scholar », *New York Times*, 12 février 2013.

Guerriero, Elio, « Ratzinger, la confessione : “Troppo stanco, così ho lasciato il ministero petrino” », *la Repubblica*, 24 agosto 2016.

- Guitton, Jean, *Paul VI secret*, Paris, Desclée de Brouwer, 1979.
- Herde, Peter, *Côlestin V, 1294. Peter vom Morrone, der Engelpapst*, Stuttgart, Hiersemann, 1981.
- Hirschman, Albert O., *Exit, Voice and Loyalty. Responses to Decline in Firms, Organizations and States*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 1970, trad. Claude Besseyrias, *Défection et prise de parole*, Paris, Fayard, coll. « L'espace du politique », 1995.
- Jenkins, Philip, *The Next Christendom. The Coming of Global Christianity*, Oxford, Oxford University Press, 2007.
- Le Brun, Jacques, *Le pouvoir d'abdiquer. Essai sur la déchéance volontaire*, Paris, Gallimard, coll. « L'esprit de la cité », 2009.
- Le Brun, Jacques, « La tragédie du *Roi Lear* et *Habemus Papam*. Deux abdications », dans Boureau Alain et Péneau Corinne (éds.), *Le deuil du pouvoir. Essais sur l'abdication*, Paris, Les belles lettres, coll. « Histoire », 2013.
- Melloni, Alberto, « Fra contrappasso e riforma : Vatileaks e la politica italiana », dans Di Virgilio Aldo et Radaelli Claudio (éds.), *Politica in Italia. I fatti e le interpretazioni*, Bologna, il Mulino, 2013, p. 259-274.
- Oder, Slawomir et Gaeta, Saverio, *Perché è santo*, Milano, Rizzoli, 2010.
- Paravicini Bagliani, Agostino, *Il corpo del papa*, Torino, Einaudi, 1994, trad. Catherine Dalarun Mitrovitsa, *Le corps du pape*, Paris, Seuil, 1997.
- Péneau, Corinne, « Christine ou l'extravagance politique. L'abdication de 1654 comme triomphe du système héréditaire en Suède », dans Boureau Alain et Péneau Corinne (éds.), *Le deuil du pouvoir. Essais sur l'abdication*, Paris, Les belles lettres, coll. « Histoire », 2013, p. 79-109.
- Rusconi, Roberto, « Celestiniana. Dal santo eremita al santo papa », *Sanctorum*, n° 7, 2010, p. 109-129.
- Rusconi, Roberto, *Il gran rifiuto. Perché un papa si dimette*, Brescia, Morcelliana, 2013.
- Silone, Ignazio, *L'avventura d'un povero cristiano*, Milano, Mondadori, 1968.
- Spadaro, Antonio, *Da Benedetto a Francesco. Cronaca di una successione al pontificato*, Torino, Lindau, 2013.
- Thavis, John, *The Vatican Diaries*, New York, Viking, 2013.
- Turina, Isacco, « Foi, raison et nature selon le magistère romain (1846-1978) », *Archives de sciences sociales des religions*, n° 154, 2011, p. 223-242.
- Weber, Max, *Wirtschaft und Gesellschaft*, Tübingen, J.C.B. Mohr, 1956, trad. sous la direction de Jacques Chavy et Éric de Dampierre, *Économie et société*, Paris, Plon, 1971.
- Weber, Max, *Le savant et le politique*, Paris, Union générale d'édition, coll. « 10-18 », 1992.
- Wenger, Antoine, *Le cardinal Jean Villot (1905-1979). Secrétaire d'État de trois papes*, Paris, Desclée de Brouwer, 1989.
- Zarri, Adriana, *Vita e morte senza miracoli di Celestino VI*, Reggio Emilia, Diabasis, 2008.